

# Les travailleurs méritent le respect!



## Pour nos enfants

**Les responsables politiques de l'Arizona défendent souvent leur accord de gouvernement en prétendant que ces mesures sont nécessaires pour assurer l'avenir de nos enfants et que nous n'avons pas d'autre choix. C'est un double mensonge.**

«*Nous le faisons pour nos enfants*». C'est-à-dire? Économiser sur les pensions et les emplois de fin de carrière? Geler une nouvelle fois les salaires et viser une réforme de l'index? Dévaloriser le travail de nuit et les heures supplémentaires? Généraliser le travail du dimanche? Purement et simplement supprimer le budget pour les pensions les plus basses et d'autres allocations? Pousser les malades à travailler et réaliser des économies sur leurs indemnités? Étendre toutes sortes de sous-statuts? En quoi ces mesures seront-elles bénéfiques pour nos enfants? Bonne question! Il faudra nous l'expliquer.

La vérité, c'est que nos enfants, tout comme beaucoup de ceux qui travaillent déjà, en sortiront perdants. Toutes ces mesures vont impacter négativement notre société dans les prochaines décennies. «*Nous le faisons pour les actionnaires*», voilà la seule explication correcte que pourrait donner l'Arizona. Si les travailleurs doivent trimmer plus longtemps, plus durement et pour moins cher, ce sera uniquement profitable aux actionnaires. Pendant ce temps, on ressasse la même rengaine aux citoyens: «*il n'y a plus d'argent*».

Et puis, il y a ce deuxième mensonge de l'Arizona: «*nous n'avons pas d'autre choix*». C'est l'excuse donnée par ceux qui ne veulent surtout pas que les chiffres soient examinés de trop près. Ils peuvent ainsi prétendre que «*chacun doit apporter sa contribution*», sans risquer d'être contredits.

Entre-temps, il est évident que les travailleurs contribuent bien plus que de raison. On ne peut pas dire non plus que nos pensions ou notre système de santé soient excessivement généreux. Le problème, c'est que les nantis – et ce n'est pas simplement en travaillant que l'on devient riche dans ce pays –

s'en tirent très bien. Il a même été convenu au sein du gouvernement que la contribution des épaules les plus larges ne pourra en aucun cas être supérieure à 11% des efforts. En revanche, réaliser plus d'économies ne pose pas de problème. On introduit maintenant une taxe sur les plus-values qui devrait rapporter un petit 500 millions d'euros. À condition que cette taxe voie le jour, car le MR et la N-VA ont tout fait pour la saboter dès les premières semaines du gouvernement. Par comparaison, on économisera 2,7 milliards par an sur les pensions et 2,7 milliards supplémentaires sur les fins de carrière, le budget maladie et le budget chômage, sans oublier 500 millions d'économies sur les soins de santé.

Nos pouvoirs publics se montrent cependant particulièrement généreux avec les subventions aux entreprises. Chaque année, les entreprises reçoivent 16 milliards d'euros de subventions: en cela, la Belgique est championne d'Europe! Avec deux milliards d'euros de réductions de cotisations supplémentaires, ce gouvernement place les entreprises dans une situation plus que confortable. Alors qu'il n'y a apparemment plus d'argent... Ce n'est donc pas surprenant que les comptes ne soient pas équilibrés.

Chaque euro que les nantis ou les entreprises ne paient pas, c'est le citoyen ordinaire qui doit le déboursier. Ça suffit! Un gouvernement qui veut vraiment s'attaquer aux problèmes sait très bien ce qu'il doit faire. Il doit juste en avoir la volonté. Pour nos enfants. Mais ce sont des actes qu'il faudra alors, pas seulement de belles paroles!

Ann Vermorgen,  
présidente de la CSC

Marie-Hélène Ska,  
secrétaire générale de la CSC

**Participez à la grève le 31 mars et faites la différence!**

Dans cette gazette, vous allez pouvoir lire ce que le gouvernement Arizona vous réserve, ainsi qu'à vos enfants. Il s'agit de décisions draconiennes qui affecteront des millions de travailleurs actuels et futurs. Travailler, se taire et subir n'est donc pas une option.

Ne devrions-nous pas simplement demander au gouvernement de modifier ses plans? C'est ce qu'a fait la CSC, et elle continuera de le faire. Malheureusement, nous constatons déjà que ce ne sera pas suffisant. «*Il n'y a pas d'autre choix*», nous répète-t-on... Nous devons donc envoyer un signal fort au gouvernement, ainsi qu'aux organisations patronales, car elles se félicitent évidemment de ce gouvernement.

Au cours des 150 dernières années, les mobilisations et les grèves ont permis de rendre notre société meilleure et plus juste. Le suffrage universel, la journée de huit heures, les congés payés, notre sécurité sociale... Tous ces progrès n'ont été obtenus qu'après de grandes grèves qui, à l'époque, ont été accueillies avec autant de critiques ou de questions qu'aujourd'hui. Aujourd'hui non plus, nous ne devons pas compter sur les applaudissements de responsables politiques, des employeurs et des faiseurs d'opinion mais nous devons continuer à nous battre pour une société meilleure et pour les droits des citoyens ordinaires! Car rien n'est jamais définitivement acquis.



# Le monde idéal de l'Arizona n'existe pas

## Et si...

### ...vous tombez malade

- Vous risquez des sanctions au moindre faux pas: d'une perte de 10% de vos allocations à une suspension complète.
- Vous ne retrouverez le droit au salaire garanti qu'après 8 semaines de reprise du travail, au lieu de 2 semaines actuellement.
- La procédure pour force majeure médicale pourra débuter dès 6 mois, au lieu de 9 mois actuellement.
- Vous serez obligé de vous inscrire au Forem/Actiris, s'il vous est encore possible de travailler.
- Vous risquez un malus sur votre pension (une réduction du montant), qui passera de 2% (jusque 2030) à 4% (jusque 2040) et à 5% (à partir de 2040).




**ÊTRE MALADE EST À PEINE TOLÉRÉ. ET SI VOUS ÊTES MALADE, VOUS ÊTES POUSSÉ VERS LE TRAVAIL.**

Exemple: Jonathan (30 ans) est dépassé par la charge de travail et doit arrêter de travailler à cause d'un burn-out. Dépassé par la paperasserie, il oublie de compléter un document et perd 10% de ses allocations. Après quelques mois, il se sent prêt à retourner au travail, mais un travail adapté n'est pas prévu et il ne peut pas l'imposer. Il reprend donc avec les mêmes tâches pour son employeur. Après trois semaines, il rechute et retombe sur les allocations de maladie, car le gouvernement Arizona a décidé qu'il aurait dû travailler au moins huit semaines pour avoir à nouveau droit au salaire garanti. Au final, Jonathan est en arrêt de maladie pendant presque un an et risque ainsi de subir un malus pension s'il prend une pension anticipée.

### ...vous vous retrouvez au chômage temporaire

- Votre pension sera réduite: les périodes de chômage temporaire – qui, soyons clairs, ne relèvent pas d'un choix du travailleur – sont moins assimilées et sont assimilées à un revenu inférieur.




**LE CHÔMAGE TEMPORAIRE A ÉTÉ UTILISÉ PENDANT LA CRISE COVID POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ. AUJOURD'HUI, LES TRAVAILLEURS SONT PÉNALISÉS.**

### «Et si nous n'atteignons plus le nombre de jours de travail requis?»

Qui dit que les jeunes ne s'inquiètent pas pour leur pension? Jorge, 34 ans, technicien de maintenance chez CNH, s'interroge: «Nous fabriquons ici des machines agricoles, des moissonneuses-batteuses... Actuellement, les ventes sont faibles. En conséquence, il y a beaucoup de chômage économique. Dans la production de moissonneuses-batteuses, nous avons connu jusqu'à 70 jours de chômage l'an dernier. Les collègues des ensileuses en ont compté plus de 100. Qu'arrivera-t-il si nous n'atteignons plus le nombre de jours de travail requis, alors que nous n'avons aucun contrôle sur la situation?»

### ...vous travaillez à temps partiel

- vous risquez de ne plus avoir droit à votre pension anticipée. À partir du 1er janvier 2027, seules les années avec 156 jours de travail seront prises en compte comme années de carrière. Celles et ceux qui travaillent à temps partiel seront plus facilement pénalisés.
- vous êtes plus susceptible de subir un malus pension: ceux qui ne comptabilisent pas 35 ans de carrière, avec 156 jours de travail par an et 7.020 jours de travail effectif, en paieront le prix.



**LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL EST SANCTIONNÉ: VOUS PARTEZ PLUS TARD À LA RETRAITE ET LE MONTANT DE VOTRE PENSION EST RABOTÉ.**

Exemple: Christine (64 ans) souhaite prendre sa retraite après 43 ans comme infirmière car son travail lui pèse. Comme elle a travaillé à temps partiel dix années lorsque ses enfants étaient plus jeunes, elle n'atteint pas 156 jours de travail par an pour cette période. En effet, pendant ces dix ans, Christine a parfois été malade quelques jours, comme cela peut arriver à tout le monde. Elle ne comptabilise donc pas le nombre nécessaire de jours de travail et se verra imposer un malus pension, car seules 33 de ses 43 années de carrière seront prises en compte. C'est trop peu. Christine perdra donc 4% de sa pension: 2% par an avant l'âge légal de 66 ans.



**Jorge Oorlynck (34),**  
technicien de maintenance CNH

**Martine Stilmant (63),**  
puéricultrice


**«Passé 50 ans, ça devient compliqué de faire ce travail»**

**EN FIN DE CARRIÈRE, VOUS N'AVEZ D'AUTRE CHOIX QUE DE CONTINUER. RALENTIR N'EST PLUS POSSIBLE AVEC L'ARIZONA.**

Martine (63 ans) travaille dans une crèche communale et compte 42 années de carrière. Elle aimerait une meilleure prise en compte de la pénibilité de son métier. «Au quotidien, nous levons régulièrement du poids. Un enfant, c'est un être humain, il faut pouvoir le câliner, l'occuper et le changer. Ce n'est pas comme un dossier qu'on peut mettre de côté sur un bureau et remettre le travail au lendemain. Au niveau de notre santé, c'est au niveau du dos que les douleurs arrivent. Nous sommes aussi affectés au niveau mental et psychologique, surtout avec un manque de personnel récurrent qui surcharge le travail. Entendre des enfants pleurer toute la journée fait que vous ne supportez même plus la radio. Passé 50 ans, ça devient compliqué d'effectuer ce travail. Il faut absolument adapter les fins de carrière à partir de 55 ans sans perte de salaire.»

### ...vous êtes jeune et vous venez d'entrer sur le marché du travail

- Vous serez chanceux si vous arrivez à travailler directement à temps plein. Les contrats flexibles et à temps partiel sont facilités. Vous risquez donc de devoir combiner deux, voire trois emplois pour pouvoir joindre les deux bouts.
- Vous risquez de subir la concurrence des flexi-jobbers: ils sont maintenant autorisés dans tous les secteurs, ce qui réduit les opportunités d'emploi pour les travailleurs débutants.
- Vous bénéficiez d'allocations d'insertion pendant un an au maximum, au lieu de presque trois ans actuellement. Élément positif, vous recevez ces allocations après une période d'insertion professionnelle de 156 jours, au lieu de 310 jours actuellement.




**POUR LES JEUNES, IL EST ENCORE PLUS DIFFICILE DE TROUVER DIRECTEMENT UN EMPLOI CONVENABLE.**

Exemple: Émilie (18 ans) vient de sortir de l'école et trouve immédiatement un emploi – à temps partiel, mais bon, pas facile de commencer. Mais plus tard, elle réalise que son contrat n'indique que 8 heures de travail par semaine. Elle doit donc chercher un deuxième emploi – voire un troisième – pour avoir un revenu correct. Pas facile, car le marché du travail est inondé de flexi-jobbers qui peuvent prendre le relais un jour fixe par semaine. Son règlement de travail indique que le travail doit être réalisé du lundi au vendredi, entre 8h et 17h. Mais quel jour? Cela change chaque semaine. Elle a donc du mal à s'engager auprès d'un autre employeur et travaille ainsi depuis deux ans avec 2 contrats, pour moins de 18 heures par semaine. Pas même assez pour compter pour sa pension.

### ...votre travail devient plus flexible

- Vous n'avez plus de certitude sur votre temps de travail et votre volume de travail, puisque la durée du travail est assouplie.
- Vous pouvez vous retrouver avec un contrat qui ne représente que quelques heures par semaine, puisque la durée minimale de travail est supprimée.
- Vous pouvez travailler énormément à certaines périodes et très peu à d'autres périodes, puisque vous devez prêter vos heures sur base annuelle.
- Vous pouvez travailler le dimanche, puisque les jours de fermeture obligatoires sont supprimés.
- Vous ne recevez une prime pour le travail de nuit qu'à partir de minuit, au lieu de 20 heures actuellement.



**IL FAUT ÊTRE PLUS FLEXIBLE, TRAVAILLER PLUS ET PLUS LONGTEMPS: LES MESURES DU GOUVERNEMENT ARIZONA NE TIENNENT ABSOLUMENT PAS COMPTE DE LA VIE PRIVÉE.**

### ...vous voulez travailler moins

- Reste à voir comment ce sera possible. Le crédit familial va remplacer les interruptions de carrière et le crédit-temps, mais à quoi ressemblera-t-il? C'est encore un grand point d'interrogation.
- Ce sera en tout cas plus difficile en fin de carrière: l'accès aux emplois de fin de carrière va être durci et, comme les jours d'emploi de fin de carrière ne seront pas assimilés, il sera plus compliqué de partir à la pension anticipée.
- Le RCC – mieux connu sous le nom de prépension – ne sera plus possible. Seul le RCC médical est maintenu. Les personnes qui sont en préavis risquent aussi de ne plus pouvoir partir en RCC!



Martine (63 ans) travaille dans une crèche communale et compte 42 années de carrière. Elle aimerait une meilleure prise en compte de la pénibilité de son métier. «Au quotidien, nous levons régulièrement du poids. Un enfant, c'est un être humain, il faut pouvoir le câliner, l'occuper et le changer. Ce n'est pas comme un dossier qu'on peut mettre de côté sur un bureau et remettre le travail au lendemain. Au niveau de notre santé, c'est au niveau du dos que les douleurs arrivent. Nous sommes aussi affectés au niveau mental et psychologique, surtout avec un manque de personnel récurrent qui surcharge le travail. Entendre des enfants pleurer toute la journée fait que vous ne supportez même plus la radio. Passé 50 ans, ça devient compliqué d'effectuer ce travail. Il faut absolument adapter les fins de carrière à partir de 55 ans sans perte de salaire.»

### ...vous voulez prendre votre pension

- mieux vaut que vous ayez travaillé suffisamment longtemps: à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, seules les années comportant 156 jours de travail seront prises en compte comme des années de carrière. La pension anticipée ne concernera plus qu'un très petit nombre de travailleurs.
- mieux vaut que vous ayez plus de 60 ans: les personnes qui veulent prendre leur pension à partir de 60 ans doivent prouver 42 années de carrière comptant chacune 234 jours de travail.
- mieux vaut que vous comptiez 35 années de carrière, avec minimum 156 jours de travail chaque année, et 7.020 jours effectifs durant votre carrière. Sinon, vous serez concerné par un malus pension à partir de 2026, qui passera de 2% jusque 2030 à 4% jusque 2040 et 5% à partir de 2040.
- mieux vaut que vous n'ayez pas été au chômage, malade, en chômage temporaire... Le cas échéant, vous risquez un malus pension.



**TOUT LE MONDE DEVRA DONC TRAVAILLER PLUS ET PLUS LONGTEMPS. SI VOUS N'AVEZ PAS PU LE FAIRE, POUR DES MOTIFS DONT VOUS N'ÊTES PAS RESPONSABLE, VOUS EN PAIEREZ LES CONSÉQUENCES.**

Exemple: Louis (60 ans) pense pouvoir partir à la pension anticipée, après une lourde carrière de 42 ans dans la construction. Il est reconnaissant envers le gouvernement Arizona car il ne pouvait jusque-là prendre sa pension anticipée qu'après 44 ans de carrière. Jusqu'à ce qu'il lise les petits caractères: il doit avoir travaillé 234 jours chaque année pour prétendre à la pension anticipée. Une année de travail standard compte environ 260 jours. Louis fait ses comptes. Il n'a pas travaillé directement après ses études secondaires et a cherché un emploi quelques temps. Sa carrière compte donc 41 années, pas 42. Sans oublier un an de chômage temporaire pendant la crise du Covid, lorsque les matériaux de construction étaient rares! Dommage pour lui, sa carrière est de 40 ans et non 42. Louis devra donc travailler pendant deux ans encore avant de pouvoir prendre sa retraite.


**Annie Izzo (56),**  
responsable d'un magasin Lidl

**«La surcharge est déjà problématique!»**

Annie (56 ans) est déléguée CSC depuis 16 ans dans son magasin de Chapel-lez-Herlemont. Elle explique pourquoi actuellement, Lidl n'ouvre pas ses magasins le dimanche. «Nous avons négocié que les travailleurs soient soit payés triple ces jours-là, soit qu'ils récupèrent deux jours. Si les magasins peuvent ouvrir tous les dimanches, il n'y a plus rien à négocier. Les heures de travail risquent d'être étalées pour le personnel actuel, alors que la surcharge est déjà problématique dans les magasins. Pour compenser, ils vont engager des étudiants, c'est-à-dire de la main d'œuvre bon marché pour l'entreprise.»

### ...vous ne touchez qu'une toute petite pension ou allocation

- Pas de chance pour vous: l'enveloppe bien-être, qui permettait aux interlocuteurs sociaux d'améliorer tous les deux ans les pensions et les allocations les plus basses, est supprimée.



**DES CENTAINES DE MILLIERS DE PERSONNES, DONT LE REVENU EST ÉGAL OU MÊME INFÉRIEUR AU SEUIL DE PAUVRETÉ, SONT ABANDONNÉES À LEUR SORT.**

### Karolien, infirmière

### «J'épargne le "pécule de vacances" de mon allocation pour m'acheter un tricycle»


Karolien (55 ans) était infirmière aux soins intensifs, jusqu'à une chute qui l'a gravement blessée. En chaise roulante pendant quatre ans, elle est actuellement toujours en revalidation pour des lésions nerveuses dans les jambes et des muscles déchirés. Elle vit d'allocations d'invalidité. «Mon objectif est de retravailler un jour. Grâce à une rééducation approfondie, je remarque beaucoup de progrès, mais le chemin est long. La thérapie coûte cher et représente une partie importante de mon budget. Je me réjouis donc qu'il existe une prime de rattrapage (pécule de vacances pour les personnes qui vivent d'une allocation d'invalidité, ndr), instaurée grâce à l'enveloppe bien-être. Ce petit extra m'est bien utile. Actuellement, j'économise pour un tricycle. À cause de l'accident, je n'ose plus rouler sur un vélo ordinaire. Un tricycle me rendrait un peu de mobilité et d'indépendance.»



Photo: Wouter Van Vooren

### ...vous êtes une femme

- vos revenus risquent de diminuer. Avec la suppression du quotient conjugal, les femmes, qui ont plus souvent consacré une partie de leur carrière à des tâches familiales non rémunérées, risquent de perdre une partie de leur revenu.
- vous allez perdre une partie de vos droits, parce qu'ils dépendent de votre carrière. Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel et avec des périodes d'interruption parce qu'elles assurent des tâches familiales. Elles sont ainsi sanctionnées au niveau du chômage, des emplois de fin de carrière et de la pension.
- vous aurez moins de pension. Presque 8 pensionnés sur 10 qui n'arrivent pas à 35 ans de carrière de 156 jours de travail effectif et un total de 7.020 jours de travail sont des femmes. La dimension familiale est remise en cause. La petite partie de pension que l'on reçoit en supplément en cas de décès ou de divorce du partenaire va donc disparaître.



**LES FEMMES SONT LES VICTIMES DES MESURES DU GOUVERNEMENT ARIZONA. CE GOUVERNEMENT N'EST PAS FAVORABLE AUX FEMMES. ON LE VOIT DÉJÀ DANS SA COMPOSITION: À PEINE 4 FEMMES PARMI LES 15 MEMBRES DU GOUVERNEMENT, PAS UNE SEULE VICE-PRÉMIER MINISTRE.**

### Rose Monata Ndundu (56), titres-services

### «Allons-nous monter les escaliers avec une tribune?»

Rose (56 ans) travaille depuis plus de 18 ans dans les titres-services. Dans ce secteur, il n'existe pas d'aménagements de fin de carrière. «Notre travail n'est pas valorisé alors qu'il est extrêmement pénible. Nous devons travailler de plus en plus vite, transporter dans les escaliers des aspirateurs parfois extrêmement lourds... De nombreuses aides-ménagères ont des problèmes de santé, comme des troubles musculosquelettiques, causés par leur travail. Comment va-t-on monter les escaliers si nous devons travailler jusqu'à 67 ans? Avec une tribune? Et nos pensions? Les titres-services ont les salaires les plus bas du secteur du nettoyage. Même en travaillant à temps plein, nos pensions ne seront pas viables. On a une commission paritaire qui est pauvre.»



Photo: Guy Puttemans

# L'index est sauvé, non?

**Dans son accord de gouvernement, l'Arizona promet d'augmenter les salaires. La prudence est toutefois de mise ici aussi, car ce que le gouvernement donne d'une main, il le reprendra sans doute de l'autre. Résultat des courses: vous restez les mains vides.**

Alors que le gouvernement affirme vouloir augmenter les salaires, il maintient la Loi sur la norme salariale. Les salaires bruts restent par conséquent bloqués. Une réelle augmentation des salaires est donc impossible dans les années à venir. Ce n'est qu'à partir de 2029 que votre salaire net pourrait être un peu plus élevé. Le fait que votre salaire brut n'augmente pas a des conséquences pour votre pension ou pour une indemnité de maladie car ces montants sont calculés sur la base de votre salaire brut. Si votre salaire brut n'augmente pas, votre indemnité de maladie ou votre pension seront nettement moins élevés.

Les partis au pouvoir se targuent de maintenir l'indexation automatique des salaires. Il ne manquerait plus que ça! Cet index qui ajuste votre salaire lorsque les prix augmentent a été crucial ces dernières années pour protéger un tant soit peu le pouvoir d'achat. Le maintien de l'index n'est toutefois pas une certitude absolue. En effet, l'accord de gouvernement stipule que les syndicats et les organisations patronales doivent proposer une réforme de l'index d'ici au 31 décembre 2026. S'ils ne le font pas, le gouvernement décidera. Avec des organisations patronales ayant de nombreux amis au sein du gouver-

nement, on imagine sans peine quel sera le résultat concernant l'index.

La réforme fiscale qui doit assurer des salaires nets plus élevés n'entrera d'ailleurs en vigueur qu'à partir de 2029. Comme par hasard, précisément quand le gouvernement arrivera à la fin de son mandat. En politique, quatre ans, c'est une éternité. Le gouvernement Arizona existera-t-il encore en 2029? Cette réforme coûtera également beaucoup d'argent. Il est d'ores et déjà clair que le budget de ce gouvernement est bancal et qu'il repose sur beaucoup de vent. La question est donc de savoir s'il aura cet argent. Et s'il devait quand même trouver cet argent, il faudra procéder à des économies encore plus drastiques les années suivantes. Au détrimement des pensions, par exemple.

La tactique qui consiste à donner d'une main pour reprendre de l'autre n'aide en rien les travailleurs et les travailleuses. Avec la suppression du quotient conjugal, les ménages ne disposant que d'un seul revenu ou les ménages avec un revenu moyen et un revenu faible seront moins bien lotis à partir de 2028. Ils paieront alors plus d'impôts. De plus, d'autres déductions fiscales seront également supprimées ou limitées, comme la déduction par enfant à charge ou la pension alimentaire dans le cas de couples séparés.

Le gouvernement Arizona promet également que la valeur des chèques-repas pourra augmenter. Il affirme ainsi améliorer le pouvoir d'achat. Or, pour bénéficier de cette mesure, il faut d'abord recevoir des

chèques-repas, ce qui n'est pas le cas pour 25% des travailleurs. Et ce n'est pas parce que le gouvernement donne la possibilité légale d'augmenter la valeur des chèques-repas que votre employeur le fera. La seule chose qui est certaine, c'est que tous les autres types de chèques seront supprimés. Quand on parle de promesses sans lendemain...



## Les économies dans les services publics toucheront tout le monde

Un enseignement de qualité pour nos enfants, des soins de santé accessibles, abordables et de qualité, le ramassage des poubelles assuré, des transports en commun efficaces, les criminels en prison, les pompiers et autres services d'urgence prêts à intervenir, des routes en bon état... Ce sont des services sur lesquels nous comptons tous. Mais pour pouvoir en bénéficier, nous avons besoin de services publics solides. Or, ce sont précisément eux qui sont dans le collimateur du gouvernement Arizona, qui veut réaliser des économies sur les moyens de fonctionnement, sur les effectifs en personnel et sur leurs droits.

Les droits à la pension de tous les services publics seront réduits, ce qui signifie que les fonctionnaires devront travailler plus longtemps pour une pension moindre. Par facilité, cette mesure est étayée par des comparaisons qui ne tiennent pas la route. Les salariés qui bénéficient d'une pension complémentaire correcte perçoivent autant que les fonctionnaires statutaires.

C'est ainsi que l'on monte les travailleurs les uns contre les autres. L'objectif est surtout de tirer tout le monde vers le bas, ce qui ne profite à personne. En agissant de la sorte, nous ne trouverons bientôt plus personne pour donner cours à nos enfants, pour ramasser nos déchets ou pour travailler dans les soins de santé. Et au final, c'est toute la population qui en pâtira.

## «300 ans d'expérience doivent encore pouvoir monter à l'échelle»

**Bert Goedermans (60)**  
pompier à Hasselt

En chemin vers une maison en feu la semaine passée, nous avons regardé autour de nous dans le camion. Le plus jeune à bord avait 45 ans. On peut le voir de manière positive et se dire: il y a 300 ans d'expérience réunis dans le camion... mais encore faut-il que ces 300 ans d'expérience soient encore capables de monter à l'échelle.

Notre métier est assez lourd et il y a très peu de possibilités de reconversion. Nous mettons notre vie et notre santé en jeu: en tant que pompiers, nous sommes exposés à des substances dangereuses et cancérigènes. Je pense donc qu'à la fin de la carrière, il devrait y avoir quelque chose en retour.



**Rejoignez  
la grève générale  
le 31 mars!**

### Faire grève, mode d'emploi

Faire grève donne droit à une indemnité de grève. Celle-ci s'élève à 40 euros pour les membres de la CSC qui sont affiliés depuis au moins 6 mois. Il n'est pas nécessaire de demander la permission à votre employeur pour faire grève. Faire grève est un droit!

Pour percevoir votre indemnité de grève, vous devez remplir une demande auprès de la CSC. Complétez-la avec précision pour obtenir votre indemnité. Vous devrez notamment fournir votre numéro de compte et votre numéro d'affiliation à la CSC.

Vous pouvez vous adresser aux délégués CSC dans votre entreprise pour faire votre demande. S'il n'y a pas de délégués CSC dans votre entreprise, vous pouvez vous adresser à votre fédération régionale.



[www.lacsc.be/arizona](http://www.lacsc.be/arizona)

